

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	3	6	4	13
6—10	10	9	5	24
11—15	16	8	6	30
16—20	17	8	3	28
21—25	13	7	4	24
26—30	12	8	3	23
31—35	7	2	2	11
36—40	4	3	4	11
41—45	1	1	2	4
Total ...	83	52 ¹⁾	33	168

Traitements communaux.

En traitements communaux, les 83 instituteurs touchaient	189524,33 fr.
les 53 institutrices laïques	89319,08 »
les 33 institutrices religieuses	<u>32132 »</u>
Total	310975,41 fr.

La moyenne du traitement communal était donc de 2283 fr. pour l'instituteur, de 1685 fr. pour l'institutrice laïque et de 974 fr. pour l'institutrice religieuse.

Suppléments de traitement.

81 instituteurs recevaient ...	53834,375 fr.
47 institutrices laïques	<u>23240,62 »</u>
Total	77074,995 fr.

2 instituteurs et 6 institutrices laïques n'avaient pas encore droit au supplément de traitement.

¹⁾ Une institutrice malade, pensionnée dans le courant de l'année, a été temporairement remplacée.